



Jérusalem-est, symbole de l'impunité

Par [Hind Khoury](#)

Mondialisation.ca, 28 novembre 2006

[Le monde](#) 28 novembre 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

J'ai décidé, en ces temps terribles, d'évoquer les questions de statut final à travers le prisme de Jérusalem afin que l'argument sécuritaire ne puisse plus servir de justification à la politique coloniale que met en oeuvre Israël et aux crimes commis, notamment à Gaza, contre notre peuple.

Jérusalem est une de ces cinq questions clés que nous avons décidé de ne pas traiter lors de la conclusion des accords d'Oslo, les quatre autres étant les réfugiés, les frontières, les colonies et l'eau. Un regard rapide sur l'état actuel de ces cinq questions révèle à quel point le statut final est compromis : doublement du nombre de colonies en dix ans, annexion de la vallée du Jourdain (frontière orientale) représentant un tiers de la Cisjordanie, refus par Israël de reconnaître le droit au retour ou sa responsabilité dans l'exil des Palestiniens et leur Nakba (la catastrophe) en 1948, annexion de terres fertiles, de puits et de zones aquifères par le mur... Il est temps de traiter ces questions et de constater à la fois l'échec des négociations parcellaires et celui des solutions unilatérales ou militaires. Et si ce changement commençait à Jérusalem...

L'histoire de Jérusalem n'est pas seulement l'histoire d'une ville trois fois sainte, berceau des religions monothéistes, c'est avant tout l'histoire d'une cohabitation millénaire, de ce pluralisme tant de fois mis à mal, mais qui fait le caractère de cette ville. Israël a porté atteinte à ce pluralisme, notamment depuis l'annexion de la partie orientale de la ville en 1967, entérinée par la loi fondamentale du 30 juillet 1980 déclarant Jérusalem « capitale réunifiée et éternelle d'Israël ». Cette loi a été condamnée par la résolution 478 du 20 août 1980 du Conseil de sécurité, comme le rappelle l'avis de la CIJ sur le mur. Pourtant, Israël n'a cessé de multiplier les faits accomplis afin de rendre cette annexion irréversible. De nombreux médias utilisent le terme Jérusalem pour désigner Israël alors même que la quasi-totalité des Etats refuse de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, en l'absence d'une solution négociée avec les Palestiniens.

Des collectivités territoriales en Europe coopèrent avec la ville, reconnaissant de facto l'annexion de Jérusalem-Est, et entérinant les politiques discriminatoires conduites par la municipalité. Des entreprises, dont deux françaises, Alstom et Connex, construisent un tramway reliant deux colonies à Jérusalem-Ouest pérennisant leur existence. Ceux-là imaginent-ils qu'ils participent à la négation de notre existence au sein de cette ville ? Les Palestiniens ont vu leur capitale isolée, coupée de son environnement palestinien. Les villages avoisinants, qui avaient un lien existentiel avec la ville, son université, ses hôpitaux, ne peuvent plus y accéder. Le tissu socio-économique est rompu, le tissu national mis à mal.

Jérusalem concentre les différentes politiques de colonisation israéliennes. Les colons, qui sont au nombre de 200 000, sont désormais aussi nombreux que les Palestiniens au sein de

la ville. Alors que ces derniers ne peuvent vivre et se développer que sur 9 % du territoire de la ville, les colons bénéficient de routes spécifiques, de terres expropriées et de tous les avantages facilitant leur extension. Le mur annexe ces colonies matérialisant l'encerclement et l'isolement de la ville. Les discriminations contre les habitants visant à leur faire quitter la ville se multiplient et concernent la fiscalité, les services rendus par la municipalité, le refus d'accorder des permis de construire et les démolitions croissantes des maisons...

Israël cherche à organiser l'absence palestinienne. Cette politique passe par l'élimination du partenaire palestinien tout en se plaignant de son absence. Elle a connu son paroxysme avec la fermeture de la Maison d'Orient qui était le coeur battant de la Palestine à Jérusalem. La « feuille de route » qui recommandait la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est est restée lettre morte.

Jérusalem est à ce titre le reflet de l'absence de perspectives politiques et humaines qui rendent d'autant plus pénible l'engagement insuffisant de la communauté internationale et l'absence de pression à l'encontre du gouvernement israélien. L'écart entre paroles et actes est vertigineux. Tout le monde reconnaît dans les mots que Jérusalem-Est doit être la capitale de l'Etat de Palestine, mais dans les actes, rien n'est fait pour empêcher la destruction de cet objectif, alors même qu'aucun règlement du conflit n'est envisageable sans Jérusalem ? La contrainte, les pressions, les sanctions sont extrêmement rares dans le langage et dans la pratique diplomatique concernant Israël.

Ainsi, les trois conditions imposées au gouvernement palestinien suite aux élections législatives de janvier 2006 (reconnaissance d'Israël alors même que celle-ci fut effectuée par l'OLP, cessation de la violence, reconnaissance des accords passés) n'ont pas d'équivalent côté israélien. Pourtant, la politique israélienne détruit la Palestine ; non pas par une phrase dans une charte mais par un ensemble de mesures sur le terrain. La cessation de la violence est un objectif commun mais il doit être réciproque et ne peut être durable sans processus politique viable.

La trêve décidée par les factions palestiniennes il y a deux ans a ainsi été minée par les assassinats extrajudiciaires et les incursions quotidiennes. Depuis juin, plus de 350 Palestiniens ont trouvé la mort, dont plus de 70 à Gaza au cours de la semaine dernière, et deux Israéliens. Les roquettes qui servent de prétextes à Israël pour justifier ces centaines de morts ont fait 5 morts en six ans. De qui doit-on exiger la cessation de la violence ?

Israël continue à violer les accords passés : construction de colonies, mesures changeant le statut de Jérusalem, refus de respecter le calendrier des retraits prévus par les accords, renégociation permanente des accords négociés...

L'occupation, qui est la cause du conflit, peut entre-temps se poursuivre. La création de faits irréversibles sur le terrain, au mépris non seulement des droits du peuple palestinien dans son ensemble, mais aussi des droits individuels les plus élémentaires, ne peut constituer une réponse à la violence dont elle est le terreau. Le chemin qui mène à la paix, et donc à la sécurité, passe par la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Cette vérité élémentaire nous aurait permis de sauver de nombreuses vies.

Depuis son arrivée au pouvoir, Mahmoud Abbas a tenté d'élaborer une stratégie claire de rassemblement des Palestiniens, fondée sur la nécessité d'un processus politique et des négociations pour obtenir la libération de la Palestine. Le refus israélien de dialoguer, les agressions israéliennes sur le terrain, le manque d'engagement international, ont porté tort

à ce projet. Les crimes commis à Gaza surviennent au moment où la formation du gouvernement d'union nationale devait être annoncée. Coïncidence ?

L'absence de perspective politique ne peut que conduire à plus de violence. L'impunité israélienne annonce le chaos. La destruction méthodique de l'Etat palestinien à naître ne peut que compromettre toute issue au conflit. Jérusalem doit être une ville d'ouverture pas d'enfermement, une ville de pluralisme pas d'exclusivisme, une ville de paix, pas d'occupation. Le refus du dialogue, l'exigence de conditions préalables et l'unilatéralisme ont trop longtemps permis d'éluder les vraies questions. Le colonialisme et le mépris de la légalité internationale sont les véritables obstacles à la paix, ceux qu'il nous faut désigner, ceux qu'il nous faut combattre.

Hind Khoury est la Déléguée générale de Palestine en France et ex-ministre chargée des affaires de Jérusalem.

La source originale de cet article est [Le monde](#)
Copyright © [Hind Khoury](#), [Le monde](#), 2006

Articles Par : [Hind Khoury](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca